



**PV CC Coppet 2/2018**

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET**

**LEGISLATURE 2016-2021**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MARS 2018**

Début de la séance : 20h15  
Présidence : Monsieur Yves Riesen

**Ordre du jour :**

- 1. Modification de l'ordre du jour (si besoin)**
- 2. Appel ;**
- 3. Assermentation de nouveaux conseillers ;**
- 4. Approbation du Procès-verbal du 29 janvier 2018 ;**
- 5. Communications du Bureau du Conseil communal ;**
- 6. Communications de la Municipalité ;**
- 7. Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux ;**
- 8. Rapport de la Municipalité sur la phase d'avant-projet de l'étude pour la requalification et la modération du trafic en traversée du bourg ;**
- 9. Préavis n°10/2017-2018 concernant la demande de crédit de CHF 315'000.00 pour la mise en place de sept abris sur l'ensemble des arrêts de bus ;**
- 10. Préavis n°11/2017-2018 concernant la demande de crédit de CHF 217'000.00 pour le raccordement du bâtiment du Centre sportif des Rojalets sur un chauffage à distance (CAD) ;**
- 11. Préavis n°12/2017-2018 concernant la demande de crédit de CHF 222'000.00 pour le raccordement des logements communaux du chemin des Sports, du bâtiment de la Doye et de l'école du Greny sur un chauffage à distance (CAD) ;**
- 12. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;**
- 13. Divers et propositions individuelles.**

## 1. Modification de l'ordre du jour (si besoin)

Le Président annonce que la nomination de deux délégués pour l'ASCOT et un pour le centre sportif se fera en point 8.

## 2. Appel

Présents	:	40
Excusés	:	9
Absents	:	6

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.  
Majorité à 21 voix.

## 3. Assermentation de deux conseillers

Le Président procède à l'assermentation de M. Olivier Bouchet et M. John Horenkens.

## 4. Approbation du Procès-verbal du 29 janvier 2018

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

M. M. Steib précise qu'en page 75, dans la communication de la Municipalité, il s'agit du chemin piétonnier Gare-Gd-Pré et non Gare-Toise, que l'orthographe de M. Grecuccio est fautive et qu'en page 79, il s'agit du chemin du Chaucey dans l'intervention de M. E. Charlot Valdieu.

M. E. Charlot Valdieu ajoute que son intervention concerne la régulation de la circulation.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Le PV du 29 janvier 2018 est approuvé à la majorité avec 6 abstentions.

## 5. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président informe que M. M. Gada a déposé une intervention et qu'elle sera traitée en point 15.

## 6. Communications de la Municipalité

*M. G. Produit* : indique que la Municipalité doit se positionner sur une dérogation concernant le bruit sur le projet de piscine-patinoire.

Finance : pour 2017, la rentrée prévue dans le budget était de CHF 20'318'000.00 et les impôts rentrés sont de CHF 20'307'000.00. Le déficit qui était prévu de 1 million se confirme.

*M. J.-Claude Trotti* : déclare que le projet du restaurant est dans les mains de la commission ad' hoc. Il y a encore une opposition à lever concernant le changement de limite de la parcelle.

*M. F. Keller* : annonce que l'assistant de sécurité public, Patrick Bonjour a démissionné pour le 31 mai 2018.

Mme Wildi-Sugrañes : fait une présentation de l'ASCOT.

Cette association est l'une des Associations intercommunales actives dans le cadre scolaire et de la petite enfance avec l'AJET, ARSCO SA et le CESCOT.

L'ASCOT s'occupe de la partie scolaire, des transports et des restaurants scolaires. Le budget global à charge des communes est de CHF 10,9 mio et la participation de Coppet de CHF 1,8 mio. Il y a 1373 élèves en primaire et 487 élèves en secondaire.

*M. G. Produit :*

Préavis déposés pour la prochaine séance du 23 avril 2018 :

Aucun préavis ne sera déposé, mais une présentation concernant la suppression de l'emprise du contournement de Coppet est prévue.

### **7. Communications des délégués aux divers Conseils intercommunaux**

Aucune communication.

### **8. Nomination de deux délégués pour l'ASCOT et un délégué pour le centre sportif**

M. E. Charlot Valdieu et Mme F. Janssens sont nommés à l'ASCOT et M. R. Baldino est nommé à la commission du centre sportif.

### **9. Rapport de la Municipalité sur la phase d'avant-projet de l'étude pour la requalification et la modération du trafic en traversée du bourg ;**

A la demande du Président, la rapporteure de la commission de Mobilité, Mme S. Decré, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce rapport.

M. J.-P. Blanchoud demande si les CHF 161'000.00 de crédit concerne les phases 1 et 2 ?

M. J.-C. Trotti confirme, car la phase 1 concerne le concept et la phase 2 concerne le chiffrage.

M. A. Alliste propose que la réduction de la largeur de la route dans le bourg se fasse uniquement côté lac.

M. J.-C. Trotti prend note de cette remarque.

M. M. Gada se demande si ce vote concerne le projet, l'avant-projet ou le projet définitif.

M. J.-C. Trotti précise que c'est un vote pour la phase 1, c'est-à-dire, un avant-projet. Le chiffrage suivra.

M. G. Cherbuin s'interroge sur le sens de cette votation, car le projet est très vague.

M. G. Produit explique que ce vote serre à accepter le sens du travail, la réduction du gabarit ou la largeur du trottoir. Le chiffrage sera voté lors de différents préavis, car les travaux se feront en plusieurs étapes. C'est donc un plan directeur des espaces publics.

M. G. De Rham comprend que le concept est de réduire la vitesse. Mais en réduisant la vitesse, le passage des 12'000 voitures par jour sera plus constant et augmentera la pollution.

M. G. Produit pense qu'il est probable que la pollution augmentera. Il interrogera les concepteurs.

M. M. Gada indique que pour limiter la vitesse, il faut diminuer la largeur de la route. Cependant, pour que 2 camions croisent à 50km/h, il faut une largeur de 6.7m et pour une vitesse de 20km/h, il faut une largeur de 5.7m. Il est certain que dans ce cas, il se formera régulièrement des bouchons.

M. G. Produit espère que s'il y a plus de contraintes, les camions trouveront d'autres alternatives.

M. S. Mazzoli se demande si la suppression de l'emprise du contournement et la traversée du bourg seront étudiés en même temps.

M. G. Produit confirme que les deux projets sont complémentaires.

M. G. Cherbuin s'informe sur le nombre de places de parc supprimées à la rue des Murs, et note qu'il est important que le nouveau parking vers la poste soit construit avant.

M. A. Gokok pense que ce projet a trop d'incertitudes et qu'il ne peut pas se prononcer sur des inconnues.

M. G. Produit confirme que la traversée du bourg est une priorité et qu'elle doit être intégrée dans les travaux de la RC1. Les places de parc ne seront supprimées que lorsque le nouveau parking sera construit.

M. M. Gada demande si le projet actuel est aux normes de la loi sur les routes.

M. G. Produit explique que c'est comme une construction, il faut que le projet soit légal au moment du vote et qu'il y ait une mise à l'enquête. Si la loi change d'ici le vote final, des modifications seront à apporter.

M. M. Gada veut savoir si aujourd'hui le projet est légal.

M. J.-C. Trotti confirme que le projet concret sera légal.

M. G. Produit ajoute que la largeur de 5,7m est légale, ainsi que le concept de base.

M. A. Gokok affirme que si ce projet amène plus de pollution, personne n'en voudra et demande quel est le coût de la phase 1 et de la phase 2.

M. G. Produit précise que les différentes phases ont été demandées par le conseil communal et que sur les CHF 161'000.00, 90'000.00 ont été dépensé et qu'il reste 70'000.00 pour finaliser le projet. Il est important que la pollution de ce projet soit calculée, mais que s'il y avait augmentation, le concepteur en aurait parlé.

M. G. Cherbuin pense qu'il est prématuré d'aller de l'avant avec ce projet, car le parking doit être construit avant et que cela ne sera pas fait rapidement. Ce projet est donc trop anticipé.

M. G. Produit indique qu'il ne sera pas très compliqué de construire le parking, car ce n'est pas une surface d'assèchement. Suite à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, la commune n'est à ce jour pas surdimensionnée. Ce qui n'empêche pas que les projets sont toujours plus long que prévu.

M. J.-C. Blanchoud félicite la Municipalité pour sa transparence. Le débat est intéressant et le montant n'est pas effrayant. Il estime qu'il est important d'aller de l'avant, car le conseil communal peut le stopper à n'importe quel moment. Il encourage le conseil à accepter ce projet.

M. M. Paquet informe que la pollution augmente avec la vitesse et diminue en baissant la vitesse.

M. R. Camponovo espère que le goulet donnera moins envie de traverser le bourg et incitera à prendre les transports publics. L'étude est bonne pour changer l'aspect de Coppet. La traversée de Versoix sera aussi plus lente et il aurait été utile de circuler à la 60km/h entre les deux bourgs, cela est dommage d'avoir des changements de vitesse sur une route. Cela n'est pas cohérent, car c'est la pire condition de conduite.

M. G. Produit annonce que les critiques sur ce projet sont en générale positives. Il demande que le conseil vote pour donner son avis au sujet des trottoirs.

Mme F. Janssens se réjouit que le projet ne parle pas seulement de la modération du trafic, mais donne des pistes de travail sur les places et les rues. Il est important d'avancer ce projet, car ensuite chaque étape sera votée.

M. M. Gada estime qu'il est indispensable d'avoir un trottoir décent côté lac, mais pas coté arcades.

Le Président demande au conseil communal de voter au sujet du trottoir, sur un statu quo : celui-ci est refusé à l'unanimité.

Un second vote sur la proposition du projet de deux trottoirs, qui est refusé à la majorité.

Un troisième vote sur un trottoir uniquement côté lac, qui est accepté à la majorité.

Mme S. Lager Sequin trouve ce projet intéressant et confirme que le trottoir côté lac est indispensable.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du rapport et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 36

Non : 0

Abst. : 3

Le rapport de la Municipalité sur la traversée du bourg est accepté à la majorité.

**10. Préavis n°10/2017-2018 concernant la demande de crédit de CHF 315'000.00 pour la mise en place de sept abris sur l'ensemble des arrêts de bus ;**

A la demande du Président, la rapporteure de la commission de mobilité, Mme S. Decré, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

M. G. Cherbuin demande la distance entre l'arrêt du chemin Bleu et du Rojalets et si les abris bus ont une durée de vie de 20 ans pour proposer un amortissement de 20 ans.

M. G. Produit indique que selon le fabricant, c'est leurs durées de vie.

M. J.-C. Trotti ajoute que la distance des deux arrêts de bus est de 350m.

M. A. Alliste constate que c'est une entreprise de Lugano qui est mandatée et non une entreprise locale. Il demande aussi pourquoi les mandats ont été divisés et quel est le prix catalogue des abris.

M. J.-C. Trotti explique que les devis ont été demandés aux entreprises locales qui ont déjà posés des abris bus dans le district, que les abris sur les trottoirs et ceux de la gare sont d'entreprises différentes, car les modèles sont différents. Le prix catalogue est de CHF 12'500.00.

M. R. Camponovo estime que la pose d'abris bus est une excellente initiative, car cela améliorera l'attente. Il informe que dans certains abris bus, il y a des repose hanches qui pourraient être ajoutés aux modèles. Il trouve que les travaux de génie civil sont un peu chers et qu'il serait intéressant de faire jouer la concurrence.

M. J.-C. Trotti annonce que les travaux de génie civil sont chers, car il y a des tuyaux d'eau usée à modifier et des servitudes à demander, ainsi que les frais de notaire.

M. M. Gada exprime son mécontentement quant aux abris bus de la gare. Car en enlevant les CHF 20'000.- des abris bus, le reste est uniquement les travaux de génie civil. Il estime que les abris bus à la gare ne sont pas nécessaires, car il n'y a pas d'attente.

M. J.-C. Trotti précise que les abris de la gare sont des abris à 3 côtés et que le prix est de CHF 37'000.00.

M. M. Gada affirme qu'il s'est renseigné auprès du fournisseur et que le prix est de CHF 20'949.00. Il se demande pourquoi dans le préavis le montant est de CHF 37'000.00.

M. B. Mueller demande pourquoi il y a deux arrêts de bus à la route du Jura et un seul abri bus et désire savoir sur quelle parcelle il y aura un empiètement.

M. J.-C. Trotti déclare qu'un seul abri bus est nécessaire et qu'il se trouvera côté Jura.

M. R. Camponovo s'interroge sur les coûts de ces abris bus et est persuadé de l'utilité des abris bus de la gare, car les trains et les bus ne sont pas toujours à l'heure.

M. A. Gokok informe que la commission des finances pense que les abris bus de la gare sont utiles, mais que l'abri bus du chemin Bleu n'est pas utile.

M. A. Alliste indique que le conseil communal de Nyon a refusé des abris bus à CHF 25'000.00 pièce et que la commune de Coppet ne doit pas accepter des abris bus aussi chers.

M. M. Gada désire poser un amendement afin d'éliminer les abris bus de la gare de ce préavis pour effectuer un nouveau projet.

M. M. Paquet demande pourquoi se baser sur les entreprises mandatées par les autres communes et n'avoir pas demandé à plusieurs entreprises. Il pense que le prix final sera peut-être moins élevé que le prix du préavis.

M. M. Gada déclare que le conseil communal a eu plusieurs mauvaises expériences comme la maison de ville et l'UAPE et que la Municipalité a informé que les préavis ne seront étudiés que lorsque les devis seront rentrés. Est-ce le cas ?

M. J.-C. Trotti affirme que les devis sont rentrés et que le bureau mandaté a déjà posé plusieurs abris bus.

Le Président demande si 5 conseillers soutiennent l'amendement de M. M. Gada afin de demander une nouvelle offre pour les abris bus de la gare. Ce qui est le cas.

M. A. Gokok désire savoir si dans le préavis les abris bus sont prévus pièce par pièce ou globalement et combien coutera l'entretien de ces abris bus.

M. J.-C. Trotti informe que les abris bus sont prévus pièce par pièce et que l'entretien sera minime.

Le Président demande le vote de l'amendement qui supprime CHF 67'946.00 et 10% des divers et imprévus. Ce qui porte à CHF 250'000.00 pour 6 abris bus.

Oui : 17

Non : 16

Abst. : 6

L'amendement est accepté.

M. M. Paquet informe qu'en demandant à un ingénieur le prix sera exact et qu'en demandant à une entreprise le prix ne sera pas exact.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du rapport et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 14

Non : 21

Abst. : 4

Le préavis No 010/2017-2018 amendé est refusé à la majorité.

**11. Préavis n°11/2017-2018 concernant la demande de crédit de CHF 217'000.00 pour le raccordement du bâtiment du Centre sportif des Rojalets sur un chauffage à distance (CAD) ;**

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de gestion, M. E. Charlot Valdieu, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

M. N. Gerber demande s'il y aura d'autres préavis pour ces travaux, car celui-ci ne comprend que les raccordements.



M. G. Produit explique que le bail n'est pas encore résilié et que de construire un nouvel hangar n'est pas simple. La Municipalité va demander des baux plus courts.

**15. Divers et propositions individuelles.**

M. E. Charlot Valdieu demande quand seront ré-ouvert l'épicerie et le café de la gare.

M. G. Produit informe que l'épicerie est privée et qu'il n'a aucune information. Quant au café de la gare, il y aura du nouveau d'ici un mois.

M. G. Cherbuin désire savoir si l'ASCOT va renégocier son contrat avec les CarPostal, suite au scandale de ce dernier.

Mme F. Wildi Sugrañes répond que cette question sera abordée lors de la prochaine réunion.

M. R. Camponovo souhaite que le nouveau préavis des abris bus soit déposé dans les meilleurs délais.

M. J.-P. Blanchoud s'interroge sur le regard la municipalité quant au déneigement communal.

M. J.-C. Trotti explique que les axes principaux sont déneigés en premier, puis les accès aux écoles. Le dernier épisode de neige a été difficile, car deux employés de voirie étaient malades.

Mme I. Naville pense que lors de prévision de neige les automobilistes ont le temps de s'organiser autrement.

M. B. Mueller désire que la Municipalité se positionne rapidement sur la dérogation de la piscine-patinoire, car la population désire cette installation. Il faut donc aller de l'avant.

M. G. Produit informe que les politiques et les constructeurs sont très motivés et que la Municipalité a conscience des envies de la population. Il faut donc trouver une solution qui minimise l'attente, mais le combat juridique est long.

M. M. Gada remercie le syndic pour sa communication au sujet de la piscine-patinoire.

M. F. Keller ajoute que les obstacles pour faire avancer ce projet sont énormes et que MM. Produit et Trotti y ont toujours investi beaucoup d'énergie.

La séance est levée à 23h00.

**La prochaine séance est prévue le lundi 23 avril 2018 à 20h15.**

Le Président



Yves Riesen



La Secrétaire



Claire Gavin